

- COMMUNE DE MIOS -

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2026 A HEURES

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Date de convocation du
conseil municipal :

16/01/2026

L'an deux mille vingt-six,

Le Jeudi 29 Janvier à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Mios,
dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil
municipal, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Délibération n°2026/01

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Monique MARENZONI, M. Laurent THEBAUD, Mme Isabelle VALLE, M. Alain MANO, Mme Christelle LOUET, M. Laurent ROCHE, Mme Virginie MILLOT, M. Bernard SOUBIRAN, Mme Lucette GERARD, M. Jean-Pierre LIBOUREAU, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, MM. Philippe FOURCADE, Stéphane LOIZEAU, Renaud BEZANNIER, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, M. William VALANGEON, M. François BLANCHARD, Mmes Agnès VINCENT, Myriam BORG, Alyette MASSON, M. Denis RIVON, Mmes Agnès SANGOIGNET, Céline CARRENO, M. Olivier LINARDON.

Absents excusés :

- Mme Patricia CARMOUSE,
- M. Sylvain MAZZOCCO ayant donné pouvoir à Mme Agnès SANGOIGNET,

Secrétaire de séance : Mme Lucette GERARD.

Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget. Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2026.

C'est l'occasion pour les élus d'examiner, malgré le contexte électoral, les perspectives budgétaires 2026, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale, compte tenu du contexte.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à ce que pourrait contenir la Loi de Finances, ainsi qu'aux chiffres clés du Budget communal.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2026.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission municipale « ressources » du 16 janvier 2026,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Prend acte** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Lucette GERARD.



Le Maire de MIOS,
Cédric PAIN

